



Province de Liège – Arrondissement de VERVIERS - Commune de 4880 AUBEL

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 2 décembre 2024

Présents :

M. F. LEJEUNE, Bourgmestre - Président ;
M. B. DORTHU, M. A. VERMEIRE, Mme A. JORIS, Échevins ;
M. J. PIRON, M. T. MERTENS, Mme B. WILLEMS-LEGER, M. L. STASSEN, M. F. DUMONT,
M. F. DEBOUNY, M. J. JACOB, Mme S. REUL-PESSER, M. M. STASSEN, Mme M. ERNENS,
Conseillers ;
Mme C. DENOEL-HUBIN, Présidente sortante du CPAS ;
Mme V. GOOSSE, Directrice générale ;

Excusée :

Mme M. MEURENS, Conseillère ;

DIRECTION GÉNÉRALE - / - Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparement – Prise d'acte

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1123-1 (groupes politiques), L1234-2 (asbl), L1522-4 (associations de projet), L1523-15 (intercommunales), etc ;

Attendu qu'il appartient au Conseil communal d'arrêter sa composition politique exacte en tenant compte des éventuelles déclarations d'apparement ;

Considérant que les déclarations d'apparement ou de regroupement ne peuvent être faites qu'une seule fois, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés du conseiller communal ;

Qu'elles sont publiées sur le site internet de la commune ;

Vu les déclarations d'apparement au profit de partis politiques produites ;

PREND ACTE

Article 1^{er} : PREND ACTE des déclarations d'apparement et de non-apparement ci-après :

Noms et prénoms des membres du Conseil communal	Déclaration déposée en date du	Apparement
AUBEL DEMAIN		
LEJEUNE Freddy	07/11/2024	MR
DORTHU Benoît	18/11/2024	MR
VERMEIRE Antoine	12/11/2024	MR
JORIS Audrey	08/11/2024	MR
DUMONT François	18/11/2024	MR
DEBOUNY Frédéric	12/11/2024	MR
REUL-PESSER Sylviane	06/11/2024	MR
WILLEMS-LÉGER Bénédicte	18/11/2024	MR
ERNENS Marjorie	18/11/2024	MR
AUBEL CITOYEN		
STASSEN Léon	08/11/2024	Les Engagés
MEURENS Martine	05/11/2024	MR
MERTENS Thierry	25/11/2024	Les Engagés
PIRON Jacques	18/11/2024	Les Engagés
JACOB Joël	18/11/2024	Les Engagés
STASSEN Marc	17/11/2024	Les Engagés

Article 2 : charge le Collège communal de publier ces déclarations sur le site internet de la Commune.

Article 3 : Le Collège communal transmettra la composition des groupes politiques du Conseil communal d'AUBEL avec les déclarations d'apparement aux intercommunales et associations externes dont la Commune est membre.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) V. GOOSSE

Le Bourgmestre - Président,
(s) F. LEJEUNE

Pour extrait conforme,

Par le Collège,

La Directrice générale

Le Bourgmestre

Véronique GOOSSE

Freddy LEJEUNE

